

Convocation du 24 juin 2014

SÉANCE DU 30 JUIN 2014

Le trente juin deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Mathias LEGUERRIER, Pierline LEDUC, Liliane LECERF, Philippe MERCIER, Denis BIENVENU, Valérie BIGOT, Nicole CEDRA, Emmanuelle LARQUET, Maryline CHUQUET, Pierre TARDIF, Christian BUNEL, Xavier RENAULT.

ABSENT : Serge DEGOUEY et Noël LEFEVRE (excusés)

SECRETAIRE : Philippe MERCIER

Délibération n° 2014 – 071 – Guide de procédure de la commande publique

Le Maire informe que suite au décret du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics, modifié par les décrets de décembre 2008, septembre et décembre 2009, d'août et décembre 2011 et de décembre 2013 les marchés des collectivités peuvent être passés selon une procédure adaptée en dessous du seuil de 207 000 € H.T. pour les fournitures et les services et de 5 186 000 € HT pour les travaux.

Le pouvoir adjudicateur peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalables si son montant estimé est inférieur à 15 000 € HT.

Le pouvoir adjudicateur doit déterminer les modalités de publicité et de concurrence de ces marchés.

Le Maire propose le guide de procédure de la commande publique qui pourrait être mis en place par la commune afin de garantir la transparence, la mise en concurrence, l'obligation de publicité ;

Commune de Biville (Manche)
Réunion du conseil municipal du 30 juin 2014

Montant	Prestations	Procédure	Publicité
< 2 000 € HT	Travaux	Achat libre par la municipalité	Pas obligatoire
	Fournitures - services	Achat libre par la municipalité	Pas obligatoire
	Maîtrise d'Œuvre	Achat libre par la municipalité	Pas obligatoire
> 2 000 € HT < 15 000 € HT	Travaux	Procédure adaptée	Consultation
	Fournitures - services	Procédure adaptée	Consultation
	Maîtrise d'Œuvre	Procédure adaptée	Consultation
>15 000 € HT < 90 000 € HT	Travaux	Procédure adaptée	Presse locale
	Fournitures - services	Procédure adaptée	Presse locale
	Maîtrise d'Œuvre	Procédure adaptée	Presse locale
>90 000 € HT < 207 000 € HT	Travaux	Procédure adaptée	JAL ou BOAMP
	Fournitures - services	Procédure adaptée	JAL ou BOAMP
	Maîtrise d'Œuvre	Procédure adaptée	JAL ou BOAMP
>207 000 € HT < 5 186 000 € HT	Travaux	Procédure adaptée	JAL ou BOAMP
	Fournitures - services	Appel d'offres	BOAMP + JOUE
	Maîtrise d'Œuvre	Concours	BOAMP + JOUE
> 5 186 000 € HT	Travaux	Appel d'offres	BOAMP + JOUE
	Fournitures - services	Appel d'offres	BOAMP + JOUE
	Maîtrise d'Œuvre	Concours	BOAMP + JOUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **De donner son accord sur le guide de procédure de la commande publique tel qu'il a été présenté et annexé à la présente délibération**
- **D'autoriser le Maire à commander et régler les dépenses inférieures à 2 000 € HT en fonctionnement.**

Délibération n° 2014 – 072 – Virement de crédit radar pédagogique

Afin de régulariser le dépassement de crédit du à la modification de la TVA (de 19.6 % à 20 %) dépense : 2 407.62 € pour 2 400.00 € budgétisé, le maire demande au conseil municipal de voter un virement de crédit comme suit :

Dépenses :

21316	Equipement de cimetièrè	- 10.00 €
2315- 108	Radar pédagogique	10.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le virement de crédit proposé.

Délibération n° 2014 – 073 – concours maisons fleuries 2014

Le maire informe que la commission fleurissement réunie le 18 juin 2014 propose de continuer le concours de maisons fleuries pour l'année 2014 sous la forme précédente. Les prix sont distribués sous forme de bons d'achat de la façon suivante : Premier prix : 75 € ; deuxième prix : 70 € ; troisième prix : 65 € ; quatrième prix : 50 € ; cinquième prix : 45 € ; Sixième prix : 40 € ; septième prix : 35 € ; huitième prix : 30 € ; neuvième prix : 25 € ; dixième prix : 20 € ; 5 prix d'encouragement à 10 €. Les prix seront remis selon le palmarès décerné par le jury des maisons fleuries qui est composé de la commission fleurissement, du gagnant de l'année précédente et Didier et Anthony.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur les prix du concours de maisons fleuries tels que proposés par la commission de fleurissement et pour le règlement des frais inhérents au vin d'honneur qui sera servi lors de la remise des prix qui aura lieu le vendredi 24 octobre 2014.

Délibération n° 2014 – 074 – Demande d'apprentissage espaces verts

Le Maire informe qu'Anthony JOUIN, 18 ans, souhaiterait faire un contrat d'apprentissage CAP espaces verts pendant 2 ans à la commune. La rémunération mensuelle serait de 41 % du SMIC la première année (592.61 €/ mois ; 7 111.32 €/an) et 49 % du SMIC la deuxième année (708.24 € / mois ; 8 498.88 €/an). Anthony FAFIN serait le tuteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à recourir au contrat d'apprentissage au profit d'Anthony JOUIN dans le cadre d'un CAP espaces verts pendant deux ans à compter du 1^{er} septembre 2014 et demande au maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Délibération n° 2014 – 075 - Location gîtes individuels pour une nuit complémentaire du gîte de groupe

Le Maire informe que le gîte de groupe comprenant 6 chambres de 5 lits est loué à la nuit, contrairement aux autres gîtes qui doivent être loués minimum deux nuits.

Il arrive que le gîte de groupe ne suffise pas quand il y a plus de 30 personnes, les locataires demandent à louer des lits supplémentaires dans les gîtes individuels. Pour ce faire le conseil municipal doit donner son accord pour louer les lits supplémentaires à la nuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise la location de lits supplémentaires pour une nuit en complément du gîte de groupe complet et ce au tarif WE divisé par deux.

Délibération n° 2014 – 076– Achat petit matériel gîtes

Afin d'équiper le gîte n° 11 et de compléter les autres gîtes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à acheter deux téléviseurs, un barbecue, 6 parasols avec pieds, 11 bouilloires électriques, 3 tables de pique-nique.

Délibération n° 2014 – 077 – Tarifs matériel, mobilier et électroménager des gîtes

Afin de mettre à jour les tarifs du matériel, du mobilier et de l'électroménager des gîtes suite aux différents ajouts, le conseil municipal, à l'unanimité décide des tarifs suivants à facturer aux locataires en cas de casse ou de disparition :

TARIFS PETIT MATERIEL			
Vaisselle	Prix TTC	poêle 24 cm	14.83 €
assiette creuse	2.75 €	poêle 28 cm	14.83 €
assiette dessert	2.75 €	pot à lait inox	17.01 €

Commune de Biville (Manche)
Réunion du conseil municipal du 30 juin 2014

Assiette plate	2.75 €	presse-fruits	2.18 €
autocuiseur 8 l	92.37 €	ramasse couverts	2.39 €
autocuiseur 10 l	98.47 €	râpe universelle	2.03 €
Autocuiseur 12 l	145.85 €	saladier arcopal	3.52 €
bols	2.68 €	spatule bois	1.47 €
Bols grands	3.52 €	tasses à café	1.45 €
carafes à eau	2.35 €	théière inox	17.01 €
casserole inox 18 cm	19.68 €	tire bouchons	5.69 €
casserole inox 20 cm	22.08 €	vase	6.57 €
casserole inox 24 cm	25.92 €	verre gradué de ménage	2.05 €
ciseaux	6.58 €	verres à pied	2.10 €
clé ouvre boîte sardine	0.75 €	verres ordinaires	1.24 €
cloche microondes	5.00 €	Matériel ménage	Prix TTC
coquetiers	1.20 €	balai brosse	6.34 €
corbeille à pain	2.05 €	balai coco	6.34 €
couteau à découper	5.84 €	balai extérieur	6.34 €
couteau à pain	5.84 €	balayette	2.48 €
couteau d'office	3.53 €	balayette WC	3.13 €
couteau économe	3.35 €	cintres	0.67 €
couteau huître	1.60 €	cintres jupe	1.00 €
couteaux	1.20 €	cuvette	3.48 €
couvercles	3.36 €	égouttoir vaisselle	8.04 €
couvert à salade	3.10 €	étente à linge	26.31 €
cuillères café	0.88 €	panier pinces à linge	4.49 €
cuillères table	1.31 €	pelle à poussière	3.13 €
dessous de plats	1.73 €	poubelle cuisine	11.29 €
écumoire	6.32 €	poubelle de ménage	11.29 €
essoreuse à salade	7.47 €	poubelle salle de bain	11.29 €
fouet à main	6.74 €	seau pvc	2.87 €
fourchettes	1.31 €	ustensile barbecue	
légumier inox	8.32 €	Linge de lit	Prix TTC
louche	6.32 €	alèse 140	34.68 €
moule à tarte	10.25 €	alèse 90	24.40 €

Commune de Biville (Manche)
Réunion du conseil municipal du 30 juin 2014

ouvre boîtes manuel	1.73 €	couverture 140	35.88 €
passoire à infusion	1.61 €	couverture 90	36.67 €
passoire à légumes	2.03 €	drap housse 140	15.55 €
pince à crustacés	4.00 €	drap housse 90	9.33 €
planche à découper	6.99 €	drap plat 140	16.62 €
plat creux arcopal	3.52 €	drap plat 90	13.40 €
plateau à desservir	11.08 €	jeté de lit 140	109.40 €
Plats ovales arcopal	9.79 €	jeté de lit 90	87.52 €
plats rectangulaires	14.04 €	oreiller	13.04 €
Plats ronds creux couvercle	15.90 €	protège taie oreiller	6.46 €
poêle 20 cm	14.83 €	taie oreiller	4.72 €

TARIFS MOBILIER - ELECTROMENAGER - VOILAGE	
GITES DE GROUPE N° 1 ET 2	
Mobilier	Prix TTC
Buffet bas	572.88 €
Buffet bas sur roulettes	651.82 €
Buffets hauts	263.12 €
Chaises	93.29 €
Chaises jardin	11.96 €
Lits 90	264.32 €
Matelas 90	93.28 €
Penderie	382.72 €
Sommiers à lattes	81.32 €
Table résine jardin	81.93 €
Tableaux	49.12 €
Tables	246.38 €
Tabourets de chevet	53.22 €
Tiroirs lits 90	33.89 €
Electro ménager	Prix TTC
Aspirateur	135.68 €
Bouilloire électrique	30.00 €

Commune de Biville (Manche)
Réunion du conseil municipal du 30 juin 2014

Cafetière électrique	54.73 €
Cuisinière four électrique	791.21 €
Four micro-ondes	211.92 €
Grille-pain	39.48 €
Lave-vaisselle	705.01 €
Réfrigérateur-congélateur	1 522.96 €
Divers	Prix TTC
Barbecue en dur extérieur	355.23 €
Parasol	35.00 €
Pied parasol	23.00 €
Plaque de porte extérieur	68.50 €
Rideaux, voilages	Prix TTC
doubles rideaux chambres étage	221.52 €
doubles rideaux chambre RDC	439.85 €
voilages chambres étage	212.14 €
voilages douches étage	36.47 €
voilages WC étage	36.47 €
voilages chambre RDC	59.49 €
voilages séjour cuisine	59.49 €
Rideau de douche	35.47 €
Gites 3 - 4 - 5 - 8 - 9 - 10	
Mobilier	Prix TTC
Armoires hautes	478.40 €
Buffet bas	572.88 €
Canapés clic clac	412.02 €
Chaises	93.29 €
Lampes de chevet	76.07 €
Lits 140	225.45 €
Lits 90	264.32 €
Matelas 140	97.19 €
Matelas 90	93.28 €
Meuble colonne salle de bain	179.40 €
Sommiers à lattes 140	96.28 €

Commune de Biville (Manche)
Réunion du conseil municipal du 30 juin 2014

Sommiers à lattes 90	81.32 €
Table	213.49 €
tableaux	49.12 €
Table basse	131.56 €
Tabourets de chevet	53.22 €
Electroménager	Prix TTC
Aspirateur	135.68 €
Bouilloire électrique	30.00 €
Cafetière électrique	54.73 €
Four	350.00 €
Grille-pain	39.48 €
Kitchenette (réfrigérateur, plaque électrique)	392.81 €
Lave-vaisselle	705.01 €
Micro-ondes	211.92 €
Divers	Prix TTC
Barbecue extérieur	154.63 €
Chaises résine jardin	11.96 €
Parasol	35.00 €
Pied parasol	23.00 €
Plaque de porte extérieur	68.50 €
Table pique-nique bois	159.00 €
Rideaux - voilage	Nombre
doubles rideaux 60 X120	146.45 €
voilages 140 X 220	103.43 €
Rideau de douche	35.47 €
GITES N° 6 - 7	
Mobilier	Prix TTC
Armoires hautes	478.40 €
Buffet	572.88 €
Buffet haut	263.12 €
Canapés clic clac	412.02 €
Chaises	93.29 €
Lampes de chevet	76.07 €

Commune de Biville (Manche)
Réunion du conseil municipal du 30 juin 2014

Lits 140	225.45 €
Lits 90	264.32 €
Matelas 140	97.19 €
Matelas 90	93.28 €
Meuble colonne salle de bain	179.40 €
Sommiers à lattes 140	96.28 €
Sommiers à lattes 90	81.32 €
Table	213.49 €
Tableaux	49.12 €
Table basse	131.56 €
Tabourets de chevet	53.22 €
Electroménager	Prix TTC
Aspirateur	135.68 €
Bouilloire électrique	30.00 €
Cafetière électrique	54.73 €
Four	350.00 €
Grille-pain	39.48 €
Kitchenette (réfrigérateur, plaque électrique)	392.81 €
Lave-vaisselle	705.01 €
Micro-ondes	211.92 €
Divers	Prix TTC
Barbecue extérieur	169.00 €
Chaises résine jardin	11.96 €
Parasol	35.00 €
Pied parasol	23.00 €
Plaque de porte extérieur	68.50 €
Table piquenique bois	159.00 €
	Prix TTC unitaire
doubles rideaux 60 X120	146.45 €
doubles rideaux 80 X110	97.27 €
voilages 200 X 224	114.36 €
voilages 60 X 120	11.90 €
Rideau de douche	35.47 €

Commune de Biville (Manche)
Réunion du conseil municipal du 30 juin 2014

GITE N° 11	
Mobilier	Prix TTC
Armoires penderie	180.00 €
Chaises	168.67 €
Chauffeuses	187.77 €
Lampes de chevet	76.07 €
Lits 140	283.01 €
Lits 90	191.80 €
Matelas 140	174.41 €
Matelas 90	115.40 €
Sommiers à lattes 140	69.00 €
Tables	283.48 €
Tableaux	49.12 €
Table basse	131.56 €
Tables de chevet	53.22 €
Electroménager	Prix TTC
Aspirateur	135.68 €
Bouilloire électrique	30.00 €
Cafetière électrique	54.73 €
Four	350.00 €
Grille-pain	39.48 €
Lave-vaisselle	705.01 €
Micro-ondes	211.92 €
Divers	Prix TTC
Barbecue	154.63 €
Parasol	35.00 €
Pied parasol	23.00 €
Table piquenique bois	159.00 €
Rideaux - voilage	Prix TTC
doubles rideaux 60 X120	97.27 €
doubles rideaux 90 X 150	221.52 €
voilages 140 X 220	103.43 €
Rideau de douche	35.47 €

ACCUEIL	
Téléviseur	196.00 €

Délibération n° 2014 – 078 - Caution téléviseurs

Le Maire informe que les téléviseurs des gîtes les Gravelots sont prêtés gratuitement et qu'il serait souhaitable de demander aux locataires une caution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de demander une caution de 200 € pour le prêt d'un téléviseur lors de la location d'un gîte.

Délibération n° 2014 – 079 – Subventions 2014

Le maire présente la liste des subventions 2014 proposée par la commission finances et subventions réunie le 2 juin 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions 2014 comme suit :

Centre Communal d'Action Sociale de Biville	2 000.00 €
ACRO	100.00 €
Aéropage Club Cherbourg Hague	50.00 €
Amicale territoriale de la Hague (100 296.39 € X 1.50 %)	1 504.45 €
Antirouille 12 jeunes	744.00 €
Association "les Primevères"	100.00 €
Association des aveugles et malvoyants de la Manche	50.00 €
Association locale ADMR	80.00 €
Association Récré Action parents d'élèves Biville Vauville	350.00 €
Banque alimentaire de la Manche	550.00 €
Barjo	150.00 €
Centre d'information sur les droits de femmes et des familles	85.00 €
Chorale aux quatre vents	30.00 €
Cœur et cancer Cherbourg	100.00 €
Coopérative scolaire de Biville	160.00 €
E S P H section jeunes: 3 jeunes	186.00 €
Education Sportive Canine de la Hague	350.00 €
Entr'aide sociale du 3ème âge (1.83€ X 588 habitants)	1 076.04 €
Football Club Sud Hague	300.00 €
France Alzheimer Manche	100.00 €
Groupe d'entraide au profit des Handicapés de la Hague	150.00 €
HAG FM	70.00 €

Hague Racing Club : 2 jeunes	124.00 €
Hague Smash Loisirs : 2 jeunes	124.00 €
Hague Vacances Loisirs (5.80 € x 588 habitants)	3 410.40 €
HVL CLSH BIVILLE	1 742.67 €
Jeune Amicale des sapeurs-pompiers Beaumont Hague	150.00 €
Judo Club de la Hague : 8 jeunes	496.00 €
La Croix Rouge	100.00 €
La ligue contre le cancer	100.00 €
L'amicale cycliste les Haguards : 3 jeunes	186.00 €
Lycée maritime et aquacole de Cherbourg 1 jeune	62.00 €
Pointe Hague HandBall : 5 jeunes	310.00 €
SHR de Beaumont Hague : 6 jeunes	372.00 €
Société de Chasse "La Bruyère"	350.00 €
Société Nationale de Sauvetage en mer Station Goury	300.00 €
Tennis Club de la Hague : 8 jeunes	496.00 €
UFOLEP Raid des contrebandiers	150.00 €
Union des Donneurs de sang	70.00 €
TOTAL	16 828.56 €

Délibération n° 2014 -080 – Subvention Récré action pour un projet concernant le harcèlement en milieu scolaire

Le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention émanant de l'association Récré Action pour un projet concernant le harcèlement en milieu scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser la participation demandée soit 254 € à l'association Récré Action. La dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 2014 -081 – Subvention Restaurant du Cœur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de verser une subvention de 550 € aux Restaurants du Cœur de Beaumont-Hague sous forme d'un bon d'achat d'alimentation à prendre à l'Epicerie les Dunes à Biville.

Délibération n° 2014 -082 – Création d'un poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe à temps plein au 15 septembre 2014

Le Maire informe qu'Anthony FAFIN a réussi son examen d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe et propose de créer le poste à compter du 15 septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe à temps complet à compter du 15 septembre 2014.

Délibération n° 2014 -083 – Révision loyer du logement 7 rue Thomas Hélye

Afin d'essayer de louer le logement communal situé 7 rue Thomas Hélye, le maire propose de réviser le loyer mensuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réduire le loyer mensuel du logement communal situé 7 rue Thomas Hélye à 550 €.

Délibération n° 2014 – 084 – motion de soutien pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action

publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En, effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Biville rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des compte publics.

En outre, la commune de Biville estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Biville soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense
- Réunion urgent d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Informations diverses

- Le Maire informe qu'il sera peut être nécessaire de mettre en place un transport à la charge de la commune le mercredi pour les enfants fréquentant le CLSH de Ste Croix Hague et ce dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- La commission information, bulletin municipal et site internet a décidé de publier un bulletin trimestriel sous le nom « le petit sablier », le premier paraîtra début juillet.